

DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES DIPLOMES ET DE L'ADÉQUATION COMPÉTENCES-EMPLOI

NOTE SUR LES PROCÉDURES D'IMMIGRATION

OBJET : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LISTE DES DOMAINES DE FORMATION 2019

DATE DE MISE EN ŒUVRE : Le 1^{er} novembre 2019

RÉFÉRENCES GPI : Composante 3 Chapitre 4 (GPI 3-4), en cours de révision

OBJET

La présente note fait état de l'entrée en vigueur de la **Liste des domaines de formation 2019** qui intègre les besoins actualisés du marché du travail de l'ensemble du Québec. Celle-ci entre en vigueur le **1^{er} novembre 2019**.

CONTEXTE

La sélection de ressortissants étrangers répondant aux besoins de main-d'œuvre du Québec dépend en grande partie de l'adéquation entre le profil des nouveaux arrivants et les besoins du marché du travail. La liste des domaines de formation 2019 tient compte des besoins actualisés du marché du travail de l'ensemble du Québec. Elle accorde un pointage à chaque programme de formation existant au Québec.

La nouvelle liste est publiée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Diverses sources sont utilisées : les plus récentes perspectives d'emploi par profession pour l'ensemble du Québec selon le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS); les emplois déclarés par les diplômés du Québec, des enquêtes La Relance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES); les informations mesurant l'intégration professionnelle des personnes admises au Québec dans les dix dernières années, selon Statistique Canada. Des données qualitatives, principalement recueillies auprès d'acteurs du milieu du travail, de l'éducation, des organismes de réglementation professionnelle et de la santé complètent les résultats quantitatifs obtenus lors de l'analyse du Ministère.

La Liste des domaines de formation 2019 constitue une indication des formations qui offrent les meilleures possibilités d'intégration et d'insertion professionnelle au Québec. Néanmoins, les formations obtenant un pointage élevé selon cette liste n'indiquent pas qu'il existe, dans ces domaines, un ensemble de postes continuellement disponibles. Détenir une telle formation ne signifie pas non plus que les candidats sélectionnés obtiendront automatiquement un emploi au Québec ou qu'ils seront dispensés d'effectuer une recherche d'emploi pouvant parfois s'avérer relativement longue. Plusieurs candidats formés à l'étranger devront aussi faire une formation de mise à niveau afin d'acquérir des compétences adaptées au contexte du marché du travail québécois.

MODIFICATION À LA PROCÉDURE

Les perspectives d'emploi par profession sont transformées en domaines de formation qui mènent à une profession. Avec le MTESS, il a été convenu notamment d'augmenter les efforts accordés aux domaines associés aux professions en déficit, de les diminuer pour les professions en surplus et de les maintenir pour les professions en équilibre de main-d'œuvre.

MISE EN OEUVRE

Dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés, la Liste des domaines de formation 2019 entre en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2019. Elle remplace toute liste de domaines de formation antérieure et s'applique à toutes les demandes d'immigration présentées au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, y compris celles présentées avant le 1^{er} novembre et ce, afin d'assurer que la sélection des ressortissants étrangers corresponde aux profils socio-économiques les plus demandés.

Les sections A et B de la partie II de la Liste des domaines de formation ont été utilisées pour élaborer spécifiquement une Liste des domaines de formation admissibles au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) - Diplômés. Cette liste est appliquée aux demandes présentées par des diplômés du Québec dans le PEQ avant et après le 1^{er} novembre 2019.

MODIFICATIONS AU GUIDE DES PROCÉDURES D'IMMIGRATION (GPI)

Le GPI est en cours de révision.